

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DE CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
du mardi 12 avril 2022 à 20 h 30**

L'an deux mil vingt-deux, le douze avril à 20 h 30, les délégués de la Communauté de Communes des Vallées de la Brayе et l'Anille légalement convoqués se sont réunis à Dollon, en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel LEROY.

Date de convocation  
06 avril 2022

Date d'affichage  
06 avril 2022

Nombre de conseillers  
En exercice : 42  
Présents : 31  
Votants : 35

**Étaient Présents :**

MM. BORDEAU Christian, BOSNYAK Yvan, CHABILLANT Jean-Luc, FLAMENT Dominique, GAUTHIER Renaud, GRÉMILLON Patrick, JAMOIS Xavier, LABURTHE-TOLRA Benjamin, LEBERT Philippe, LEDIEU Christophe, LEROY Michel, MARIAIS Jean-Pierre, MARTEL Jean-Pierre, MERCIER Marc, MÉTAIS Didier, PITOU Jean-Philippe, VADÉ Prosper et Mmes BESNIER Claire, BRIGANT Nicole, DAVID Isabelle, GAUTIER Cindy, GERMAIN Martine, JUMERT Annie, LELONG Françoise, MENU Catherine, MERCIER Nadine, NELET Annie, PRIEUR Sergine, ROUGET Anne-Marie, STERBA Éléonora, membres titulaires, M. DUPIN Christian, membre suppléant.

**Étaient excusés :**

M. CHÉRON Michel  
M. FOUCAULT Yves  
M. LACOCHE Jacques donne pouvoir à Annie NELET  
M. MASSÉ Nicolas donne pouvoir à Nicole BRIGANT  
M. MORIN Sébastien  
M. NICOLAY Christophe donne pouvoir à Philippe LEBERT  
M. PARIS Hubert  
M. PLUT Jean-Claude  
M. POTTIER Louis  
Mme HAUSSON Françoise donne pouvoir à Catherine MENU  
Mme RENARD Candy

Madame Catherine MENU est nommée secrétaire de séance.

La séance a été ouverte par Monsieur Michel LEROY, Président.

## **1. AFFAIRES ADMINISTRATIVES**

### **1.1 – Adoption de la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal**

Le Conseil Communautaire à l'unanimité, a adopté la modification simplifiée présentée.

### **1.2 – Base de loisirs : désaffectation d'un bien et avenant à la convention de mise à disposition**

Le Conseil Communautaire a entériné, à l'unanimité, le fait que le terrain de tennis, par sa vétusté, n'est plus utilisé et constate la désaffectation de ce bien.

A cela, l'Assemblée entérine l'avenant à la convention de mise à disposition pour retirer ce terrain de tennis et le redonner à la commune de Lavaré.

## **2. AFFAIRES FINANCIÈRES**

### **2.1 – Vote des Comptes de Gestion 2021**

A la majorité (28 pour et 7 abstentions), l'Assemblée déclare que les comptes de gestion de l'exercice 2021 de l'ensemble des entités budgétaires de la Communauté de Communes des Vallées de la Brayе et de l'Anille n'appellent aucune observation de sa part.

## 2.2 - Vote des Comptes Administratifs 2021

L'Assemblée, a adopté tous les Comptes Administratifs 2021 des entités budgétaires de la Communauté, à savoir :

### BUDGET PRINCIPAL – 28 VOIX POUR – 1 CONTRE – 2 ABSTENTIONS

Section de Fonctionnement :	+ 596 039.97 €
Section d'Investissement :	+ 474 457.29 €
<b>Résultat de clôture excédentaire :</b>	<b>+ 1 070 497.26 €</b>

### BUDGET ANNEXE PETITE ENFANCE – A L'UNANIMITE

Section de Fonctionnement :	0.00 €
Section d'Investissement :	+ 5 295.74 €
<b>Résultat de clôture excédentaire :</b>	<b>+ 5 295.74 €</b>

### BUDGET ANNEXE BASE DE LOISIRS – A L'UNANIMITE

Section de Fonctionnement :	0.00 €
Section d'Investissement :	+ 70 984.11 €
<b>Résultat de clôture excédentaire :</b>	<b>+ 70 984.11 €</b>

### BUDGET ANNEXE HABITATION LEGERES DE LOISIRS – A L'UNANIMITE

Section d'Exploitation :	+ 25 891.12 €
Section d'Investissement :	- 17 998.20 €
<b>Résultat de clôture excédentaire :</b>	<b>+ 7 892.92 €</b>

### BUDGET ANNEXE CENTRE DE SANTE - A L'UNANIMITE

Section de Fonctionnement :	5 988.00 €
Section d'Investissement :	+ 3 064.26 €
<b>Résultat de clôture excédentaire :</b>	<b>+ 9 052.26 €</b>

### BUDGET ANNEXE SPANC - A L'UNANIMITE

Section d'Exploitation :	+ 2 354.14 €
Section d'Investissement :	+ 543.62 €
<b>Résultat de clôture excédentaire :</b>	<b>+ 2 897.76 €</b>

### BUDGET ANNEXE ORDURES MENAGERES - A L'UNANIMITE

Section d'Exploitation :	+ 343 649.64 €
Section d'Investissement :	+ 587.72 €
<b>Résultat de clôture excédentaire :</b>	<b>+ 344 237.36 €</b>

### BUDGET ANNEXE LOCATIONS OU VENTES DE BATIMENTS INDUSTRIELS - A L'UNANIMITE

Section de Fonctionnement :	+ 15 506.72 €
Section d'Investissement :	- 15 506.72 €
<b>Résultat de clôture :</b>	<b>0.00 €</b>

### BUDGET ANNEXE AMENAGEMENT DE TERRAINS ZONE DU PRESSOIR 1 - A L'UNANIMITE

Section de Fonctionnement :	0.00 €
Section d'Investissement :	0.00 €
<b>Résultat de clôture :</b>	<b>0.00 €</b>

### BUDGET ANNEXE AMENAGEMENT DE TERRAINS ZONE DU PRESSOIR 2 - A L'UNANIMITE

Section de Fonctionnement :	0.00 €
Section d'Investissement :	0.00 €
<b>Résultat de clôture :</b>	<b>0.00 €</b>

### BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITES DU BRAY - A L'UNANIMITE

Section de Fonctionnement :	0.00 €
Section d'Investissement :	0.00 €
<b>Résultat de clôture :</b>	<b>0.00 €</b>

**BUDGET ANNEXE ZONE COMMERCIALE DU BRAY - A L'UNANIMITE**

Section de Fonctionnement :	0.00 €
Section d'Investissement :	0.00 €
<b>Résultat de clôture :</b>	<b>0.00 €</b>

**BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITES DU BRAY 2 - A L'UNANIMITE**

Section de Fonctionnement :	0.00 €
Section d'Investissement :	0.00 €
<b>Résultat de clôture :</b>	<b>0.00 €</b>

**BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITES LA POCHERIE - A L'UNANIMITE**

Section de Fonctionnement :	0.00 €
Section d'Investissement :	0.00 €
<b>Résultat de clôture :</b>	<b>0.00 €</b>

**BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITES LES CHAPELLES - A L'UNANIMITE**

Section de Fonctionnement :	0.00 €
Section d'Investissement :	0.00 €
<b>Résultat de clôture :</b>	<b>0.00 €</b>

**BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITES LA BORDE - A L'UNANIMITE**

Section de Fonctionnement :	0.00 €
Section d'Investissement :	0.00 €
<b>Résultat de clôture :</b>	<b>0.00 €</b>

**2.3 – Affectation des résultats 2021**

L'Assemblée, a statué sur l'affectation des résultats 2021 comme suit :

**BUDGET PRINCIPAL - 31 VOIX POUR – 3 VOIX CONTRE - 1 ABSTENTION**

Affectation en réserve (compte 1068) :	0.00 €
Affectation à l'excédent d'investissement reporté (ligne 001) :	473 257.29 €
Affectation à l'excédent de fonctionnement reporté (ligne 002) :	596 039.97 €

**BUDGET ANNEXE PETITE ENFANCE - A L'UNANIMITE**

Affectation en réserve (compte 1068) :	0.00 €
Affectation à l'excédent d'investissement reporté (ligne 001) :	4 295.74 €
Affectation à l'excédent de fonctionnement reporté (ligne 002) :	0.00 €

**BUDGET ANNEXE BASE DE LOISIRS - A L'UNANIMITE**

Affectation en réserve (compte 1068) :	0.00 €
Affectation à l'excédent d'investissement reporté (ligne 001) :	29 334.11 €
Affectation à l'excédent de fonctionnement reporté (ligne 002) :	0.00 €

**BUDGET ANNEXE HABITATION LEGERES DE LOISIRS - A L'UNANIMITE**

Affectation en réserve (compte 1068) :	17 998.20 €
Affectation au déficit d'investissement reporté (ligne 001) :	-17 998.20 €
Affectation à l'excédent d'exploitation reporté (ligne 002) :	7 892.92 €

**BUDGET ANNEXE CENTRE DE SANTE - A L'UNANIMITE**

Affectation en réserve (compte 1068) :	0.00 €
Affectation à l'excédent d'investissement reporté (ligne 001) :	3 064.26 €
Affectation à l'excédent de fonctionnement reporté (ligne 002) :	5 988.00 €

**BUDGET ANNEXE SPANC - A L'UNANIMITE**

Affectation en réserve (compte 1068) :	0.00 €
Affectation à l'excédent d'investissement reporté (ligne 001) :	543.62 €
Affectation à l'excédent d'exploitation reporté (ligne 002) :	2 354.14 €

**BUDGET ANNEXE ORDURES MENAGERES - A L'UNANIMITE**

Affectation en réserve (compte 1068) :	0.00 €
Affectation à l'excédent d'investissement reporté (ligne 001) :	587.72 €
Affectation à l'excédent d'exploitation reporté (ligne 002) :	343 649.64 €

**BUDGET ANNEXE LOCATIONS OU VENTES DE BATIMENTS INDUSTRIELS - A L'UNANIMITE**

Affectation en réserve (compte 1068) :	15 506.72 €
Affectation à l'excédent d'investissement reporté (ligne 001) :	-15 506.72 €
Affectation à l'excédent de fonctionnement reporté (ligne 002) :	0.00 €

**BUDGET ANNEXE AMENAGEMENT DE TERRAINS ZONE DU PRESROI 1 - A L'UNANIMITE**

Affectation en réserve (compte 1068) :	0.00 €
Affectation à l'excédent d'investissement reporté (ligne 001) :	0.00 €
Affectation à l'excédent de fonctionnement reporté (ligne 002) :	0.00 €

**BUDGET ANNEXE AMENAGEMENT DE TERRAINS ZONE DU PRESROI 2 - A L'UNANIMITE**

Affectation en réserve (compte 1068) :	0.00 €
Affectation à l'excédent d'investissement reporté (ligne 001) :	0.00 €
Affectation à l'excédent de fonctionnement reporté (ligne 002) :	0.00 €

**BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITES DU BRAY - A L'UNANIMITE**

Affectation en réserve (compte 1068) :	0.00 €
Affectation à l'excédent d'investissement reporté (ligne 001) :	0.00 €
Affectation à l'excédent de fonctionnement reporté (ligne 002) :	0.00 €

**BUDGET ANNEXE ZONE COMMERCIALE DU BRAY - A L'UNANIMITE**

Affectation en réserve (compte 1068) :	0.00 €
Affectation à l'excédent d'investissement reporté (ligne 001) :	0.00 €
Affectation à l'excédent de fonctionnement reporté (ligne 002) :	0.00 €

**BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITES DU BRAY 2 - A L'UNANIMITE**

Affectation en réserve (compte 1068) :	0.00 €
Affectation à l'excédent d'investissement reporté (ligne 001) :	0.00 €
Affectation à l'excédent de fonctionnement reporté (ligne 002) :	0.00 €

**BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITES LA POCHERIE - A L'UNANIMITE**

Affectation en réserve (compte 1068) :	0.00 €
Affectation à l'excédent d'investissement reporté (ligne 001) :	0.00 €
Affectation à l'excédent de fonctionnement reporté (ligne 002) :	0.00 €

**BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITES LES CHAPELLES - A L'UNANIMITE**

Affectation en réserve (compte 1068) :	0.00 €
Affectation à l'excédent d'investissement reporté (ligne 001) :	0.00 €
Affectation à l'excédent de fonctionnement reporté (ligne 002) :	0.00 €

**BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITES LA BORDE - A L'UNANIMITE**

Affectation en réserve (compte 1068) :	0.00 €
Affectation à l'excédent d'investissement reporté (ligne 001) :	0.00 €
Affectation à l'excédent de fonctionnement reporté (ligne 002) :	0.00 €

**2.4 – Fiscalité 2022 : vote des taux d'imposition**

Le Conseil Communautaire a déterminé, à l'unanimité, les taux de fiscalité directe locale au titre de l'année 2022 :

✓ Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	1,92 %
✓ Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties	3,18 %
✓ Cotisation Foncière des Entreprises	22.15 %

## **2.5 – Produit de la taxe sur la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) pour 2022**

Le Conseil Communautaire a déterminé, à l'unanimité, le produit de la taxe GEMAPI au titre de l'année 2022, ce dernier s'élève à 54 000 €.

## **2.6 – Créances éteintes**

L'Assemblée a pris acte des listes des créances éteintes selon les sommes ci-après :

✓ Budget Principal	797.33 €	(OM de 2016)
✓ Budget annexe ordures ménagères	3 820.01 €	(OM de 2015 à 2021)
✓ Budget annexe SPANC	184.22 €	(redevance ANC de 2018)

## **2.7 – Subvention de fonctionnement 2022 à l'Office de Tourisme des Vallées de la Brayé et de l'Anille**

Par 28 voix POUR et 7 ABSTENTIONS, l'Assemblée a attribué une subvention supplémentaire à l'Office de Tourisme des Vallées de la Brayé et de l'Anille d'un montant de 15 000 €, soit un total de 120 000 € pour 2022.

## **2.8 – Décision modificative 2022**

L'Assemblée a entériné par 34 voix POUR et 1 voix CONTRE, la décision modificative budgétaire exposée pour le budget principal.

## **2.9 – Budget 2022 : création d'une autorisation d'engagement « dépenses imprévues »**

Le Conseil Communautaire, par 31 voix POUR et 4 voix CONTRE, a décidé d'ouvrir une autorisation d'engagement « dépenses imprévues » pour un montant de 84 000 €.

## **2.10 – Tarifs de la Base de Loisirs Intercommunale**

L'Assemblée, à l'unanimité, a entériné les grilles de tarifs présentées à compter de la saison 2022 à la base de loisirs (tarifs camping, locations de matériels et activités proposées).

## **3. PETITE ENFANCE**

### **3.1 – Demande de subvention 2022 auprès de la CAF**

A l'unanimité, le Conseil Communautaire a approuvé la demande de subvention présentée afin d'améliorer les conditions de travail pour les sites Petite Enfance (Multi-accueil et Relais Parents-Enfants).

*Cette décision annule et remplace la précédente délibération prise au conseil du 24 février 2022.*

## **4. VOIRIE COMMUNAUTAIRE**

### **4.1 – Attribution du marché de services pour le fauchage, débroussaillage des dépendances de la voirie communautaire – campagnes 2022 - 2023 – 2024**

A l'unanimité, le Conseil Communautaire a approuvé le rapport d'analyse des offres présenté, le marché de services est attribué à l'entreprise CHÉRON pour un montant de 138 600.90 € H.T.

## **5. RESSOURCES HUMAINES**

### **4.1 – Avancements de grade 2022 : suppression et création de poste.**

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, a validé les avancements de grade proposés pour les agents titulaires respectant les conditions requises, au titre de l'année 2022.

\*\*\*\*\*

### **Information du Président – Prochaine date à retenir :**

Conseil communautaire : 18 mai 2022 à 19 h 30 (Valennes)

Levée de séance à 22 h 55

A Saint Calais, le 13 avril 2022

Le Président,  
Michel LEROY

COMMUNAUTÉ de COMMUNES des  
VALLÉES de la BRAYE et de l'ANILLE  
10, Rue Saint Pierre  
72120 SAINT-CALAIS